

PRÉPARATIFS SÉRIEUX



M. Pensatout. — Avez-vous une vieille rosse dans votre écurie ?

Le loueur de charrette. — Oui ; j'en ai une qui ne trotte jamais.

M. Pensatout. — Amenez-moi là ce soir à dix heures. Voyez-vous, ma fille se fait enlever ; et faut toujours que je fasse semblant de courir après.

LA VIE PRIVÉE D'AUTREFOIS

LA MESURE DU TEMPS. CLEPSYDRES, HORLOGES, MONTRES, PENDULES, CALENDRIER

Pouvoir, à chaque instant du jour et de la nuit, déterminer l'heure qu'il est, semble aujourd'hui constituer un des éléments essentiels de toute civilisation. Il est pourtant vrai que le peuple romain vécut, durant près de cinq siècles, dans une ignorance complète des procédés par lesquels on mesure le temps.

Le jour civil était alors partagé en vingt-quatre heures d'inégale durée, qui se comptaient du milieu de la nuit au milieu de la nuit suivante. Le jour usuel, encore moins bien défini, avait pour limites le lever et le coucher du soleil, et se divisait en trois parties : le matin, le midi, le soir. La seule horloge publique qui existât à Rome était représentée par l'huissier des consuls. Quand du Sénat il apercevait le soleil entre les rostres et la græcostaxis, il annonçait la naissance du jour ; il en signalait la dernière heure quand l'astre était descendu entre la colonne Menia et la prison. Dans l'intervalle, on n'avait pour guide la situation du soleil sur l'horizon. En 191 seulement, la municipalité fit établir au forum un cadran solaire, et quatre ans après une clepsydre indiquant les heures du jour et de la nuit : "Tandiu, dit Plin, populo romano indiscrcta lux fuit."

En France, il fut aussi un temps où, quoique l'on ne connût ni les pendules, ni les réveils, ni les montres, ni les horloges, la société était régulièrement organisée ; où des heures fixes appelaient le domestique à sa tâche, le soldat à son poste, le prêtre à son autel, le juge à son tribunal, l'étudiant à ses cours, l'ouvrier à son atelier. Je ne prétends pas que l'on s'astreignit alors à une ponctualité bien rigoureuse. Mais l'invention des instruments destinés à mesurer le temps contribua peu à développer chez nous la pratique de l'exactitude. Celle-ci date d'hier, de l'essor donné aux affaires par le dix-neuvième siècle.

Au moyen âge, époque de foi naïve, la vie civile et la vie religieuse se confondent. L'église, en succédant à la basilique romaine, l'avait remplacée : elle ne se bornait pas à offrir un aliment au besoin de dévotion qui remplissait les âmes, on venait y chercher, en même temps que le spectacle des cérémonies sacrées, l'authenticité nécessaire aux actes privés. Le clergé concentrait en ses mains puissantes toute science, tout enseignement. Par ses soins, les malades étaient secourus, les prisonniers visités, les captifs rache-

tés ; il recueillait les enfants abandonnés, soulageait les pauvres, protégeait les humbles excommuniés parfois le suzerain quand il oubliait l'oppression. Les sonneries régulières des cloches, dont le bruit remplissait les rues étroites, sombres et tortueuses, rappelaient chacun à son devoir, à travail.

Nous sommes au treizième siècle. Les cloches sonnent :

Matines, à minuit.

Laudes, à trois heures du matin.

Prime, à six heures.

Tierce, à neuf heures.

Sexte, à midi.

None, à trois heures.

Vêpres, à six heures.

Complies, à neuf heures.

C'étaient là les heures canoniques observées partout. Mais il y avait, en outre, dans chaque église, dans chaque couvent, d'autres offices annoncés aussi par le son des cloches, et dont l'heure était bien connue des habitants du quartier. On les nomma un peu plus tard les *petites heures*. Le samedi, par exemple, les fileuses de soie cessaient leur travail en hiver à six heures, et en été "puis que le ausmone est sonée à Saint-Martin des Champs." Les meuniers ne devaient pas moudre le dimanche depuis "que li eue benoite est faite à Saint-Liefroy dessi adont que l'on sone vespres." Cette bénédiction de l'eau est une cérémonie qui précède la grand-messe. En-

CONCLUSION NATURELLE



Onch Toun, (dont le cheval vient de prendre le mors aux dents). — Quand Sambo m'a vendu cette bête-là, il m'a dit qu'elle avait un défaut ; mais il ne se rappelait plus lequel. Ça doit être celui-là.

fin, les crépinières quittaient en temps l'atelier quand sonnait le couvre-feu (1), "puis l'heure que queuvrefeu est sonée à Saint-Merri."

Relativement à la durée du travail, l'année se divisait alors en deux saisons : le *carême* ou saison des jours longs, et le *charnage*, temps où il

est d'ordinaire, les églises sonnaient le couvre-feu à sept heures en hiver et à huit heures en été. Au treizième siècle, la prescription d'entendre ce signal son feu et sa lumière n'était plus guère observée que dans les couvents. Au quatorzième siècle, on attendait ce moment, au moins en hiver, pour souper. En effet, Jean Bryant ou Brynant, qui vivait en 1312, s'exprime ainsi dans son *Chemin de porcelaine* :

Adonc alerent Soing et Cure
Tost la chandelle appareillier
Pour jusqu'à queuvre-feu veillier.
Car d'hiver estoit la saison
Qu'on ne souppie pas, par raison,
Jusqu'à tant que l'oise sonne.

Les anciennes ordonnances ordonnaient aux cabaretiers de fermer boutique après le couvre-feu sonné à Notre-Dame. Une ordonnance interprétative rendue par le Châtelet le 16 novembre 1536 décida qu'il fallait entendre ces mots ainsi : A sept heures, de la Saint-Remi à Paques, et à huit heures de Paques à la Saint-Remi.
Au dix-huitième siècle, Notre-Dame sonnait encore à sept heures le couvre-feu du Chapitre, et la Sorbonne sonnait à neuf heures le couvre-feu de l'Université.

était permis de manger de la viande, ou saison des jours courts. En général, la saison de charnage commençait à la Saint-Remi (1er octobre) et finissait aux Brandons. Ainsi, il était interdit aux crépinières de travailler le samedi "en charnage depuis que le premier coup de vespres est soné à Nostre-Dame, et en quaresme puis que complies est sonée en cel mesme lieu," c'est-à-dire depuis six heures en hiver et neuf heures en été.

Les statuts présentés vers 1268 au prévôt Etienne Boileau par les différentes corporations ne laissent aucun doute sur la manière dont les ouvriers connaissaient les heures.

Les lanterniers déclarent que le samedi ils rentrent chez eux "puis le premier coup de vespres sonans à S. Innocent ou à la paroisse souz qui le lanternier demourra." Les cordonniers, les tapissiers, les patenôtriers prennent également pour signal le premier coup de vèpres sonnans à la paroisse où est situé l'atelier. Les talemeliers peuvent cuire jusqu'à ce qu'ils entendent sonner les matines. Les charpentiers obéissent à l'avertissement donné par le "gros saint de Nostre-Dame (la grosse cloche)." Les atachiers se fient à la cloche de Saint-Merri, les savetonniers à celle de Sainte-Opportune.

On rencontre aussi quelques indications moins précises. Les tisserands de lange commencent leur travail "à l'heure de soleil levant," les foulons de Sainte-Geneviève "dès que l'on pourra homme cognoistre en rue." Les chapeliers de feutre attendent "que la guette ait corné le jour." et les drapiers de soie "la guette cornant au matin." Pour comprendre cette expression, il faut savoir que chaque matin, au petit jour, le cor du guet sonnait de l'une des tours du Châtelet. Ce signal, nommé *guette cornée*, rendait la liberté aux bourgeois qui avaient fait le service du guet pendant la nuit ; il annonçait en même temps aux Parisiens que le jour venait de poindre, et aux ouvriers, aux servantes, qu'il était temps de se lever. Les bouchers finissaient leur journée "si tost comme on voit passer le sergent crieur du soir ;" les foulons "si tost que li premiers crieurs de vin vont ;" et les épingliers "au premier crieur au soir." Les crieurs de vin faisaient, en effet, deux tournées par jour, et à heures fixes.

Mais les crieurs eux-mêmes se réglaient sur les cloches des églises. Il nous reste donc à rechercher par quels moyens les religieux arrivaient à connaître les heures.

Il n'y eut pas d'autre, au début, que l'inspection des astres. Le moine chargé de sonner les cloches dormait le jour ; pendant la nuit, il ne se couchait pas, et sortait de temps en temps pour examiner le ciel. Je lis dans le récit d'un miracle arrivé du vivant du saint Hughes, qu'un religieux de Cluni, "exivit ut videret astra et cognosceret si esset hora pulsandi."

Quand l'horizon assombri ne laissait visible aucune étoile, on recourait à divers procédés. Le moine qui veillait déterminait l'heure approxima-

UN LIBELLE INFAME



Delle Sensitiva, (pleurant). — Cette pauvre de madame Janson qui m'a dit que j'étais vieille d'un quart de siècle !

Delle Clara. — L'insolente ! Il n'y en a pas une qui sache mieux qu'elle que tu n'as que vingt-cinq ans.